

# Inventaire de 1667

– En 1667, Henriette de DURFORT, marquise douairière de Bourbon-Malause, avait demandé un inventaire à la mort de son époux Louis I<sup>er</sup>.

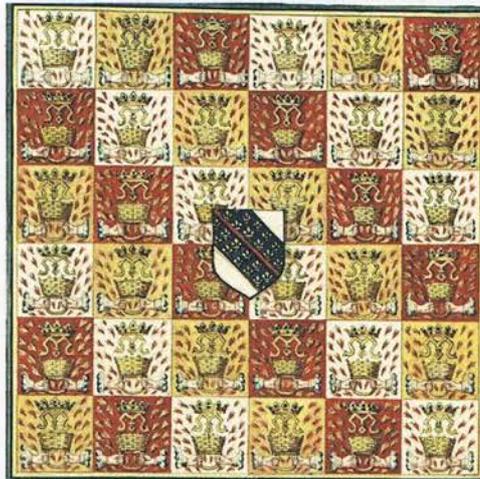
Dans ce document de 41 pages, seuls deux châteaux sont visités et inventoriés par les officiers de justice requis, celui de Lacaze et celui de Roucayrols, avec une mention pour le château de La Janié. Or, déjà à cette époque, cette famille possédait un grand nombre d'autres fiefs, biens et châteaux, dont il n'est fait aucune mention. Probablement que la marquise souhaitait simplement faire le décompte des biens du seul fief de Lacaze dont dépendait directement Roucayrols et La Janié. Cela est confirmé par le descriptif des actifs de toutes les métairies se trouvant sur les terres du fief de Lacaze qui furent visitées à tour de rôle : Roucayrols, Bourdelles, Le Souillas, Roquecave, Le Duc terre de Sénégats, Gresières, La Mouline, La Tour, Camalières, Sepval terre de Viane, Ornac terre de Gijounet, Gijounet même, La Vergne terre de Vabre. Sur ces différentes métairies sont recensées plus de 1 300 ovins, ce qui donne une idée de l'importance de cet élevage et des richesses des seigneurs.

Viennent ensuite les lieux et bâtiments de production de denrées consommables : le moulin bladier de Lacaze, le martinet à cuivre de la Mouline de Sahuzet à Lacaze, le moulin à foulon du Mas à Lacaze, la Mouline à fer de Montroucoux, terre de Gijounet, le moulin de La Janié.

Dans le dénombrement des meubles, ustensiles, ornements, équipements, décors divers des deux châteaux, on constate que la vie y est présente et constante, ce qui ne sera pas le cas dans l'inventaire de 1744 qui suivra.

Ainsi, peut-on noter à titre indicatif et caractéristique :

– Vaisselle d'argent en très grande quantité et poids marquée « *aux fleurs de lis et aux espiez* » ou encore « *marqué des armes de la maison et dicelles de madame de Chalon mere dud [it] deffeun quy sera trois espiez* »



Tapiserie d'Aubusson aux armes anciennes de BOURBON-MALAUSE

Ce qui confirme que le blason de la famille de CHALON, branche de Lacaze, était bien celui que nous avons décrit dans le chapitre consacré à l'héraldique de cette famille :

*« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois épis du même posés 2 et 1, au chef d'or »*

La présence de cette nombreuse vaisselle d'argent aux armes des deux familles : CHALON-LACAZE et BOURBON-MALAUZE, montre bien l'aisance financière des deux Maisons qui réunirent leurs richesses à l'occasion du mariage entre Marie-Madeleine de CHALON et Henri II de BOURBON-MALAUZE en 1598.

– D'innombrables tableaux, tapisseries et tentures à motifs floraux ou représentant des scènes mythologiques ou bibliques, draperies et tapis précieux qui devaient garnir les murs froids et austères et le sol dallé de ce très grand château. On peut ainsi citer à titre indicatif :

*« ... tapisserie d'auvergne reprezen [tant] l'histoire darnaude et armide contenant huit pieces »*

*« ... tenture de tapisserie d'auvergne servant a la salle ou sont representes les douze patriarches contenant douze pieces »*

*« ... une tenture tapisserie daubusson representant le ravissem [en] t d'helene et lembrazem [en] t de Troye contenant huit pieces tout tapisserie neuve garnie de toile... »*

Un bois de décor de cheminée peint :

*« ... le bois d'une cheminée en sculpture peinte et dorée et argentée avec son tableau representant Joseph et la femme de boutifade pour sirart cheminée a la salle neufve de la Caze de laquelle le s [ieu] r Brossard juge de Favars a fait present a la dame douairiere ainsin quelle a dit a laquelle cheminée sont les armoiries desd [its] seigneur et dame... »*

– Des armes multiples en très grand nombre : deux sabres fort anciens, dix épées de combat dont une en Damas avec son poignard pour la chasse au sanglier, deux épées de parade, l'une à une poignée d'argent et l'autre de vermeil doré, une arquebuse datant du début du XVI<sup>e</sup> siècle ; vingt fusils, cinq carabines, six mousquets et deux mousquetons de toutes provenances, douze paires de pistolets, une lance, une arbalète à crochet. Certaines étaient remarquables :

*« ...un grand et beau sabre damas la lame duquel est toute dorée et gravée lequel on nous a affirmé avoir esté donné à feu monseigneur le marquis de Malauze père du deffeun par le Roy henri 4... »*

Ce sabre à lame Damas, de très grande valeur, à la fois symbolique, sentimentale et marchande, portait deux gravures, d'un

côté : « *Audaces fortuna juvat, timidosque repellit* » et de l'autre : « *Veiller faut par ce bons ennemys* »<sup>463</sup>.

« ... deux fuzilz qui tirent deux fois chacun, un fuzil double de Paris y ayant deux canons, autre fuzil damasquine de Paris fait par Pierre Lalemand, six grandz fuzilz commun un fuzil despagne filette, un fuzil sans rouhet un autre gros fuzil, deux fuzilz brezes l'un de Paris damasquine et l'autre fait a Gijounet, un mousqueton de Paris avec son canon damasquine fait par led [it] Lalemand, encore deux mousquet a fuzil l'un de Paris et l'autre d'Abbeville le chien duquel est rompu une paire pistoletz de Figeac... »

« ... 8 paires pistolets lad [ite] dame a fait retirer dans sa chambre plus sept paires fourreaux de pistolet deux espees grises l'une a une poignée d'argent et l'autre de vermeil doré encore trois cors pour la chasse avec les enguichures le tout ayant esté porté a la chambre de lad [ite] dame... »

« ... quatre corps de cuirasse garnis de leurs casques aussecolz, brassart, tassettes, quisserons, aussecul et gantelletz, plus un pot de teste de cuirasse autre pot de teste a facon de chapeau, un rondache fer pour la bataille... »

► Plusieurs carrosses à usages divers, 19 chevaux et 18 mulets répartis en deux écuries distinctes, tout cela traduisant une réelle activité de la Maison :

« ... un carrosse garny de ses roues et de toutes les pieces necess [ai] res, le dedans estans double de velours cramoisi et au-dedans et dehors de cloux dorés y ayant deux rideaux damas cramoisis et autres deux de serge, aud [it] carrosse tenant ses soubz pentes et corroyes les sieges dicelluy sont deux coffres avec une serrure à chacun, plus deux cuissinets de velours, pour le plafondz led [it] carrosse garny de dueil, les roues et toutes les autres pieces en bon estat y estant aussy le cuissinet du cocher... »

– Des meubles divers de grande valeur, coffres, armoires, lits dont :

« ... un cabinet escaille de tortue orné doverture doré sur du cuivre avec son pied aussi escaille de tortue ayant quatorze serrures dans lequel il n'y a rien... »

Ce meuble précieux provenait du château de Roucayrols.

« ... encore y a esté trouvé un vieux coffre bois noyer fermé a clef dans lequel a esté trouvé en Louis dor, pistolles<sup>464</sup>

<sup>463</sup> Voir notes 345, 346 et 347.

<sup>464</sup> Monnaie d'or espagnole dont la valeur était de 10 livres.

*espagnes, escus blancz<sup>465</sup> et autres especes, la somme de dixhuit cens livres en tout... »*

La tenue d'une telle Maison nécessitait en permanence des liquidités importantes pour les achats domestiques, le paiement des appointements des ouvriers et celui des gages des gens de maison qui logeaient et demeuraient en grand nombre dans le château ou ses dépendances. Sont ainsi nommés : receveur, concierge, garde-chasse, couturière, cocher, palefrenier, servantes, femmes de chambre, perruquier, cuisinier, rôtiisseur, confiseur, pages, laquais, boulanger, garçons d'écurie, jardinier, menuisiers, charpentiers, maçons etc.

– Une salle des archives située dans un bâtiment annexe appelé « pavillon ».

Étaient classés dans des armoires toutes sortes de documents : reconnaissances de fiefs, contrat d'achat, de vente, de mariage, arrêts de la cour, lettres patentes, quittances etc.

Parmi les plus significatives :

*« ... un cahier des recog [naissan] ces dud [it] la Caze Senegats et Vabre de lan 1389 escript en vieille langue latine recues par Boyrol no [tai] re y ayant 89 feuillets papier couvert de parchemin fort uzees et deschirees, cy cotte N° II... »*

Un tel document démontre l'appartenance de la terre de Lacaze à la seigneurie de Sénégats. Il confirme également que ces deux fiefs étaient déjà alloués à cette date. De fait, en 1389, nous savons que la seigneurie de Sénégats était la propriété de Philippe IV de LÉVIS, mais seulement en partie, car quelques terres avaient déjà été vendues ou cédées par succession<sup>466</sup>.

*« ...recog [naissan] ces de la terre et seigneurie des grays-ses<sup>467</sup> concedees a noble Pierre de Chalon et Marqueze de Galan maries, retenues et expédies par Mr Tafanel no [tai] re dud [it] lieu datees la première du 26 mars 1533 et la dernière du 27 aoust aud [it] an escriptes sur du papier en 338 feuillets led [it] registre couvert et relié de vélin... »*

Cette seigneurie de Lasgrais fut apportée par Marquèse de GALAND, elle avait été obtenue par la succession de Philippe, puis Catherine de LANDORRE<sup>468</sup>.

<sup>465</sup> Monnaie en argent dont la valeur était de 6 livres tournois en 1726.

<sup>466</sup> Voir la première partie : « Famille de BRASSAC-MONTPINIER ».

<sup>467</sup> Seigneurie et château de Lasgrais.

<sup>468</sup> Voir « Famille de GALAND » - Page 71.

« ...contrat de mariage d'entre led [it] messire Louis de Bourbon seig [neu] r de Malauze et dame Charlotte de querneneau<sup>469</sup> du 20 avril 1638 receu par Mrs Muret et Marreau no [tai] res au Chastellet de Paris cy cotte N° XLI... »

Très bizarrement, ce contrat de mariage ne figure plus dans l'inventaire de 1744.

« ... contrat d'achapt de la terre et seigneurie de Roucayrols consenti aud [it] deffunt messire Louis de Bourbon par messire Balthazar de Simeon et dame Mag [delai] ne de Brignac mariés du 21 aoust 1655 et quit [tan] ce du prix au pied consentie par le s [ieu] r de Clausel et le s [ieu] r Verchant du 23 7<sup>bre</sup> aud [it] an le tout receu et expedie en parchemin par Mr Guillaume Poliren no [tai] re de Montpellier cy cotte N° XXXVII... »

Cet achat de la seigneurie et du château de Roucayrols, sorte d'enclave située au centre de leur fief, complétait l'agrandissement des terres et biens des BOURBON-MALAUZE.

« ... lettres patentes en forme de chartes donnees e Paris au mois de decembre 1612 signees par le Roy Louis 13, scelles du grand seau de cire verte avec laiz de soye rouge et verte par lesquelles sa majeste a erigé et eslevé la baronnie de Malauze en marquisat, cy cotte N° LVIII... »

Cet inventaire de 1667 fut réalisé alors que la vie du château était prospère et riche, les activités florissantes et l'ensemble des productions abondantes.

---

<sup>469</sup> Charlotte de KERVENO.

Château de Lacaze et fontaine du XVII<sup>e</sup> siècle.

Photo : Pierre-Jean SCHNITZER

